

LE VOTE PAR INTERNET

Lalita Acharya
Division des sciences et de la technologie

Le 16 septembre 2003

La Direction de la recherche parlementaire de la Bibliothèque du Parlement travaille exclusivement pour le Parlement, effectuant des recherches et fournissant des informations aux parlementaires et aux comités du Sénat et de la Chambre des communes. Entre autres services non partisans, elle assure la rédaction de rapports, de documents de travail et de bulletins d'actualité. Les analystes peuvent en outre donner des consultations dans leurs domaines de compétence.

**THIS DOCUMENT IS ALSO
PUBLISHED IN ENGLISH**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	1
TENDANCES DE LA PARTICIPATION AU SCRUTIN	1
VOTE PAR INTERNET : TECHNOLOGIES ET ESSAIS.....	2
VOTE PAR INTERNET : CRITIQUES ET PROBLÈMES POSSIBLES	5
A. Questions de sécurité	5
B. Questions sociales	7
VOTE PAR INTERNET ET TAUX DE PARTICIPATION AU SCRUTIN	9
CONCLUSION.....	11
ANNEXE 1 : Pourcentage des électeurs inscrits qui ont voté aux élections fédérales au Canada, 1980-2000	
ANNEXE 2 : Illustration schématique d'un système générique de vote par Internet	



CANADA

LIBRARY OF PARLIAMENT
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

LE VOTE PAR INTERNET

INTRODUCTION

De nombreuses démocraties dans le monde cherchent des moyens d'amener les citoyens à participer de nouveau au processus démocratique. Elles réagissent ainsi à un fléchissement constant de la participation au scrutin ces dernières années et à une baisse de la confiance des électeurs dans les institutions de la démocratie représentative. Des analystes ont avancé l'idée que les nouvelles technologies d'information et de communication, notamment l'Internet, pourraient être une panacée pour des démocraties qui connaissent des problèmes de santé.

L'Internet peut être utilisé de différentes façons pour accroître la participation des citoyens au processus démocratique. Par exemple, il peut servir de nouveau mode de communication personnelle entre les citoyens et leurs élus, de moyen de communiquer de l'information aux citoyens, de méthode de consultation des citoyens pour l'élaboration de la politique gouvernementale, de mécanisme permettant aux citoyens de participer activement à l'élaboration de la politique et même de moyen de voter. On verra dans ces pages dans quelle mesure le vote par Internet (qui désigne ici collectivement le vote par Internet, le dépouillement à la machine et le vote informatisé) est possible sur le plan technologique et s'il y a lieu de croire qu'il entraînerait une hausse du taux de participation électorale.

TENDANCES DE LA PARTICIPATION AU SCRUTIN

Dans bon nombre d'États démocratiques, l'intérêt et la confiance du public à l'égard des institutions de la démocratie représentative déclinent depuis quelques décennies. La manifestation la plus visible de cette désaffection est la faible participation des électeurs aux élections nationales, notamment en Amérique du Nord. Par exemple, le taux de participation des électeurs inscrits aux élections fédérales canadiennes a diminué progressivement, passant de

80,6 p. 100 en 1958 à 61,2 p. 100 aux élections fédérales de 2000, le taux le plus bas jamais enregistré⁽¹⁾. En outre, seulement 54,6 p. 100 de la population en âge de voter s'est prévalu de son droit aux élections fédérales de 2000. Aux États-Unis, la participation de la population en âge de voter⁽²⁾ aux élections présidentielles a diminué progressivement, soit de 95,8 p. 100 en 1964 à 51,2 p. 100 en 2000. Le taux de participation aux élections au Congrès américain se situe parmi les taux les plus faibles au monde : depuis 1945, le taux moyen est de 10 à 15 points inférieur à celui des élections parlementaires en Europe de l'Ouest⁽³⁾, où la participation électorale baisse aussi. Au Royaume-Uni, par exemple, le taux de participation aux élections générales est passé d'un sommet de 83,6 p. 100 en 1950 à 59,4 p. 100 en 2001⁽⁴⁾, le taux le plus faible depuis 1918⁽⁵⁾.

Il y a néanmoins quelques exceptions à cette tendance. Ainsi, en Australie, où le vote est obligatoire, le taux de participation des électeurs inscrits aux élections parlementaires gravite autour de 95 p. 100 depuis 1945⁽⁶⁾.

VOTE PAR INTERNET : TECHNOLOGIES ET ESSAIS

Le vote électronique fait appel à des technologies comme l'Internet, le téléphone ou la messagerie texte pour consigner les voix. Des analystes ont avancé l'idée que le vote électronique, en offrant un moyen plus commode et plus souple pour l'exercice du vote, pourrait faire augmenter la participation au scrutin. D'autres promoteurs du vote électronique sont d'avis que son utilisation serait plus à l'image des modes de vie actuels ou que son adoption accroîtrait

-
- (1) International Institute for Democracy and Electoral Assistance, *Voter Turnout From 1945 to Date* (http://www.idea.int/vt/country_view.cfm). Voir à l'annexe 1 du présent document une illustration graphique de la participation au scrutin aux élections fédérales canadiennes entre 1980 et 2000.
 - (2) Aux États-Unis, étant donné qu'une forte proportion des personnes habilitées à voter ne sont pas inscrites, le taux de participation se calcule en divisant le nombre de suffrages exprimés par une estimation de la population en âge de voter.
 - (3) International Institute for Democracy and Electoral Assistance, *Voter Turnout – A Global Survey* (http://www.idea.int/vt/survey/voter_turnout3.cfm). À signaler que, même si le vote est obligatoire dans certains pays d'Europe, les sanctions pour infractions ne sont appliquées rigoureusement qu'en Belgique et au Luxembourg.
 - (4) *Ibid.*
 - (5) Office of the e-Envoy, *In the Service of Democracy: A Consultation Paper for a Policy on Electronic Democracy*, HM Government, Londres, juillet 2002, p. 9.
 - (6) International Institute for Democracy and Electoral Assistance, *Voter Turnout – A Global Survey*.

l'efficacité et l'exactitude des opérations de vote. Compte tenu de la croissance phénoménale qu'ont connu l'accès à l'Internet et son utilisation depuis quelques années, c'est ce moyen qui a le plus retenu l'attention parmi les diverses technologies de vote électronique.

Dans le vote par Internet, les technologies de cryptage garantissent la sécurité du bulletin de vote et le secret du vote est assuré par la séparation entre le choix de l'électeur et son identité. Le vote par Internet peut se faire à un poste de scrutin (auquel cas le personnel électoral peut vérifier l'identité des électeurs) ou à distance. Dans ce dernier cas, les difficultés techniques sont plus grandes, car il faut adopter des outils électroniques adaptés pour vérifier l'identité de l'électeur (p. ex. la signature numérique, la carte à mémoire ou la biométrie) et une technologie sécuritaire pour empêcher les pirates d'accéder à tous les systèmes informatiques utilisés pour le vote. Le vote par Internet à distance est la voie la plus attrayante pour ce qui est de faire augmenter la participation en rendant l'exercice du vote plus accessible et plus commode pour l'électeur. Toutefois, le vote par Internet (ou une autre forme de vote électronique) peut être bénéfique même au bureau de scrutin si les électeurs peuvent voter à des bureaux différents de celui où ils sont inscrits et s'il remplace des systèmes de vote archaïques susceptibles d'erreurs. Certaines administrations ont déjà commencé à adopter des systèmes de vote électronique. Par exemple, la *Help America Vote Act of 2002*⁽⁷⁾, qui a été adoptée à cause des problèmes de décompte au cours des élections présidentielles de 2000, prévoit un certain nombre de réformes de l'administration des élections aux États-Unis. L'une des dispositions de cette loi prévoit des versements aux États pour qu'ils améliorent l'administration des élections, notamment en remplaçant les machines à cartes perforées et à levier par d'autres systèmes qui respectent les normes minimales décrites dans la loi. Donnant suite à ce texte législatif, de nombreux États remplacent leurs machines dépassées par des machines électroniques à écran tactile ou à balayage optique⁽⁸⁾.

Bien que certaines formes de vote électronique (p. ex. des ordinateurs à écran tactile dans les bureaux de scrutin) aient servi dans certaines régions au cours des dix dernières années, les essais de vote par Internet sont relativement récents. À la fin des années 1990, des essais modestes de vote par Internet ont été menés en Europe et aux États-Unis, généralement

(7) Voir le texte de la *Help America Vote Act of 2002* (http://www.fec.gov/hava/law_ext.txt).

(8) Généralement, ces machines enregistrent et emmagasinent les votes à l'interne. On parle à leur sujet de machines électroniques à enregistrement direct. Elles peuvent transmettre le compte des voix électroniquement à un site central par accès commuté ou par un réseau.

pour des administrations locales ou des organisations privées. La première expérience importante de vote politique par Internet (à distance et dans les bureaux de scrutin) a été celle des primaires présidentielles du Parti démocrate en Arizona, en mars 2000. L'entreprise qui a été chargée de cette élection, *election.com*, a proclamé que l'essai avait connu un succès retentissant, puisque la participation des électeurs avait plus que triplé par rapport aux primaires démocrates de 1996. Environ 42 p. 100 des 85 970 électeurs ont préféré voter à distance par Internet⁽⁹⁾. Toutefois, des problèmes se sont produits dans le système de vote en ligne et les procédures qui y sont associées : le système a connu une courte panne le premier jour du vote, des électeurs ont perdu leur numéro d'identification personnel et la ligne téléphonique de dépannage n'a pas suffi, le nombre d'appels d'électeurs qui éprouvaient des difficultés étant trop élevé⁽¹⁰⁾.

Parmi les autres essais notables de vote électronique qui ont eu lieu depuis, signalons le vote par le Web au congrès national démocrate de 2000, aux États-Unis, et le vote électronique (par téléphone, par Internet et par messagerie texte mobile), en plus des autres modalités, aux élections locales dans certaines régions du Royaume-Uni en 2002 et 2003. Dans ces derniers essais, le vote électronique s'est généralement bien passé, à quelques accrocs techniques près, mais il n'a pas eu un effet notable sur le taux de participation. D'autres modes de scrutin ont été mis à l'essai pendant les mêmes élections, dont le vote postal. Dans ce cas, le taux de participation a été nettement plus élevé qu'aux élections précédentes⁽¹¹⁾⁽¹²⁾. L'objectif ultime des modes de vote électronique mis à l'essai au Royaume-Uni est de tenir des élections générales au cours desquelles on pourra utiliser le vote électronique après 2006.

Ailleurs en Europe, trois essais fructueux d'un prototype de vote par Internet ont eu lieu en 2002 et 2003 en France (résultats exécutoires pour une élection de conseil de district), en Allemagne (élection test aux conseils de l'Université d'administration publique, à Brême) et en Suède (essai de référendum à Kista). Les essais étaient la dernière étape d'un projet de 31 mois appelé « Cybervote », financé par la Commission européenne et les entreprises et

(9) Voir *election.com*, « Arizonans Register Overwhelming Support for Online Voting », communiqué, mars 2000 (<http://election.com/us/pressroom/pr2000/0312.htm>).

(10) « A Survey of Government and the Internet », *The Economist*, 24 juin 2000, p. 31.

(11) Electoral Commission, *Modernising Elections: A Strategic Evaluation of the 2002 Electoral Pilot Schemes*, Londres, août 2002.

(12) Electoral Reform Society, *Piloting Alternative Voting Methods in the 2003 Local Elections in England*, juin 2003 (<http://www.electoral-reform.org.uk/publications/briefings/pilotingalternativevotingmethods.htm>).

organisations qui ont fait le travail. L'objectif du Cybervote était de concevoir et de mettre à l'essai le premier prototype de vote électronique hautement sécuritaire au moyen de technologies Internet mobiles et fixes⁽¹³⁾.

Bien qu'il y ait eu au Canada quelques essais de faible envergure de vote par Internet (p. ex. au niveau municipal et dans les universités), le pays tire de l'arrière par rapport à d'autres pays en matière de recherche et de vérification de la faisabilité. Une expérience de grande envergure a eu lieu au Canada en janvier 2003 : le Nouveau Parti démocratique a employé un système de vote électronique (fourni par *election.com*) pour élire un nouveau chef. Les membres du parti pouvaient voter par la poste, par Internet ou encore en personne au congrès. Le processus du vote s'est déroulé en grande partie comme prévu, mais le vote par Internet a été perturbé, et les résultats de l'élection ont été retardés le jour du congrès. D'après la presse et un représentant de *election.com*⁽¹⁴⁾⁽¹⁵⁾, le problème a été causé en partie par une attaque de « déni de service » : un pirate a inondé le réseau de données, ce qui a temporairement bloqué l'accès aux serveurs. Le représentant a donné l'assurance que les mesures de sécurité avaient empêché le pirate de violer le périmètre défensif et de modifier les résultats de l'élection, et que l'intégrité des élections n'avait jamais été compromise.

VOTE PAR INTERNET : CRITIQUES ET PROBLÈMES POSSIBLES

A. Questions de sécurité

La plupart des principales critiques du vote électronique, et notamment du vote par Internet, sont d'ordre technique et concernent l'authentification, la sécurité et le respect de la vie privée. Tout système de vote doit garantir que : i) chaque électeur a bien le droit de voter et ne vote qu'une fois; ii) des mesures sont en place pour protéger la sécurité et l'intégrité du processus; iii) le vote reste secret, c'est-à-dire qu'on ne puisse établir de lien entre un électeur et un bulletin de vote, ni au moment du vote ni après; iv) les résultats du dépouillement sont exacts.

(13) Pour plus de renseignements sur le projet, voir le site Web de CyberVote (<http://www.eucybervote.org>).

(14) Communication personnelle avec Earl Hurd de *election.com*.

(15) CBC News, « Computer vandal delays leadership vote », 25 janvier 2003 (http://www.cbc.ca/stories/2003/01/25/ndp_delay030125).

Les systèmes et réseaux informatiques sont vulnérables aux attaques de virus, de vers et de chevaux de Troie, et aux attaques de « déni de service » dans lesquelles une intrusion empêche les utilisateurs d'accéder aux ressources du réseau (p. ex. on inonde un système de messages de courrier électronique pour ralentir ou bloquer le trafic sur le réseau). Les systèmes de vote par Internet sont vulnérables aux attaques à trois points principaux : le serveur, le client et la voie de communication⁽¹⁶⁾. Vu l'importance du processus électoral, un système de vote par Internet est une cible évidente pour les pirates informatiques. Il est vrai qu'il existe diverses technologies (pare-feu, programmes antivirus, systèmes de détection des intrusions) pour protéger les systèmes informatiques, et les technologies de cryptage et les signatures numériques peuvent servir à protéger la vie privée et à authentifier l'identité des électeurs, mais ces technologies ne sont pas à toute épreuve. En outre, il est relativement coûteux d'installer des systèmes de vote par Internet, et ceux-ci ne permettraient d'accroître l'efficacité qu'à long terme.

Une analyse du vote par Internet parrainée par la National Science Foundation des États-Unis donne à penser que les technologies actuelles ne suffisent pas pour contrer les risques en matière de sécurité liés à cette forme de vote. Le rapport dit cependant que le vote par Internet dans les bureaux de scrutin pourrait être bénéfique et qu'on devrait en étudier l'utilisation dans un proche avenir⁽¹⁷⁾. Des préoccupations semblables au sujet du vote par Internet ont été soulevées dans d'autres études récentes. Ainsi, une étude menée par l'Electoral Commission du Royaume-Uni a conclu que « pour le moment, il n'y a pas de protection efficace contre ces perturbations [de l'Internet]. À moins que des mécanismes de protection ne deviennent disponibles, on ne peut se fier à l'Internet comme moyen important de transmission pour le vote électronique. »⁽¹⁸⁾

Même les machines de vote informatisé installées dans les bureaux de scrutin et qui enregistrent et emmagasinent les votes (et qui peuvent être branchées ou non à l'Internet) ne sont pas à l'abri de graves violations de la sécurité. Une équipe de chercheurs américains a récemment analysé toutes les lignes d'un code qui est censé servir à contrôler un type de

(16) Voir à l'annexe 2 un schéma illustrant un système générique de vote par Internet.

(17) Internet Policy Institute, *Report of the National Workshop on Internet Voting: Issues and Research Agenda*, mars 2001.

(18) Lawrence Pratchett, *The Implementation of Electronic Voting in the UK*, Londres, LGA Publications, mai 2002, p. 54 [traduction].

machine à voter qui a été utilisé dans des élections d'État aux États-Unis⁽¹⁹⁾. L'étude a repéré dans le code des défauts importants qui pourraient permettre à une personne de voter plusieurs fois électroniquement. Les chercheurs ont soutenu que des cartes contrefaites pourraient être utilisées à la place des cartes à puce que l'électeur doit utiliser pour déposer son vote. L'étude conclut que le vote électronique présente des risques graves et que le code source utilisé pour ces systèmes devrait être évalué par des vérificateurs indépendants. Les chercheurs ont ajouté que d'autres dispositifs de sécurité, comme une « piste de vérification » (un bulletin de papier est produit et vérifié par l'électeur, une fois qu'il a voté électroniquement), pourraient s'avérer nécessaires pour améliorer la sécurité du vote électronique⁽²⁰⁾. La société qui a fabriqué les machines, Diebold Election Systems, a contesté les conclusions du rapport, disant que ces problèmes ne pouvaient se produire pendant une élection réelle, à cause « des freins et contrepoids prévus dans le matériel et dans les procédures électorales acceptées ». La société a soutenu en outre que la section du code que les chercheurs avaient examinée ne représentait qu'un infime pourcentage de tout le code nécessaire pour mener une élection. Elle a aussi affirmé que le logiciel avait été analysé au moyen d'un appareil (ordinateur personnel) pour lequel il n'était pas conçu, avec un logiciel d'exploitation sur lequel il ne devait pas tourner⁽²¹⁾.

Même si la sécurité de l'Internet et d'autres systèmes de vote électronique égale ou dépasse celle des modalités classiques de vote, il faut encore que les électeurs en soient convaincus. Ils répugneront à voter s'ils croient que les systèmes ne sont pas sûrs, même si, en réalité, les systèmes le sont.

B. Questions sociales

D'autres critiques visant le vote par Internet sont de nature sociale et se rapportent à ce qu'on a appelé le « fossé numérique », c'est-à-dire l'écart entre les personnes, les ménages, les entreprises et les régions pour ce qui est de la possibilité d'accéder aux technologies d'information et de communication et de l'utilisation de l'Internet pour un large éventail de leurs

(19) Le code a été téléchargé à partir d'un segment non public, mais non protégé du site Web de Diebold, fabricant des machines à voter.

(20) Tadayoshi Kohno, Adam Stubblefield, Aviel D. Rubin et Dan S. Wallach, *Analysis of an Electronic Voting System*, juillet 2003 (<http://avirubin.com/vote.pdf>).

(21) Voir Diebold Election Systems, *Diebold Election Systems exposes flaws found in recent voting system report*, communiqué, juillet 2003 (<http://www.diebold.com/followupstatement.pdf>).

activités⁽²²⁾. Bien que les taux de pénétration de l'Internet aient augmenté dans le monde entier, la plupart des gens, même dans les économies avancées, n'ont pas accès à l'Internet à partir de leur foyer. Même au Canada, qui a l'un des taux de pénétration les plus élevés du monde, seulement 51 p. 100 des ménages comptaient au moins un membre qui utilisait l'Internet à partir de chez lui en 2001⁽²³⁾. En outre, au Canada et dans d'autres pays étudiés, certains groupes socioéconomiques ou démographiques (p. ex. les personnes âgées, les personnes relativement peu instruites, les femmes, les ruraux, les personnes appartenant à des familles à faible revenu) utilisent moins l'Internet que le reste de la population⁽²⁴⁾. Certains observateurs estiment que le vote par Internet risque de limiter le poids électoral des groupes qui ont un accès limité à cet outil. Si les électeurs de ces groupes doivent se rendre dans un bureau de scrutin pour voter et, parfois, connaissent peu la technologie, cette méthode ne sera pas plus commode ou accessible que les méthodes classiques.

Lors des primaires présidentielles du Parti démocrate en Arizona, en 2000, le Voting Integrity Project (VIP), organisation sans but lucratif, a intenté des poursuites contre les Démocrates de l'Arizona avant les élections, alléguant que le vote par Internet ferait de la discrimination au détriment des électeurs à faible revenu et non blancs, qui étaient moins susceptibles que les autres d'avoir accès à l'Internet, et que cela affaiblirait l'influence des personnes appartenant à l'un ou l'autre de ces groupes ou aux deux sur le résultat ultime de l'élection. Le parti a pu offrir le vote en ligne, mais un analyste a exprimé l'avis que les préoccupations de VIP étaient fondées au moins en partie; les données recueillies après l'élection permettent de croire qu'un plus grand nombre de votes par Internet ont été donnés à distance qu'à partir des bureaux de scrutin, et que beaucoup plus de ces votes par Internet étaient ceux d'électeurs à l'aise plutôt que d'électeurs à faible revenu⁽²⁵⁾.

(22) OCDE, *Understanding the Digital Divide*, OCDE, 2001, p. 5.

(23) Statistique Canada, *Enquête sur l'utilisation de l'Internet par les ménages à la maison, 2002*, septembre 2003. En 2002, un total de 62 p. 100 de tous les ménages avaient au moins un membre qui utilisait régulièrement l'Internet à partir de la maison, du lieu de travail, de l'école, de la bibliothèque publique ou d'un autre endroit.

(24) Statistique Canada, *Aperçu : Accès et utilisation des technologies de l'information et des communications*, mars 2001.

(25) Rachel Gibson, « Elections Online: Assessing Internet Voting in Light of the Arizona Democratic Primary », *Political Science Quarterly*, vol. 116, n° 4, hiver 2001-2002.

Des études récentes sur l'ampleur et la portée du fossé numérique permettent de croire que, au moins dans les économies avancées, le fossé entre certains groupes démographiques se rétrécit, mais peu à peu⁽²⁶⁾. Dans de nombreuses démocraties, par conséquent, ce fossé cessera d'être un obstacle important au vote par Internet dans un proche avenir. L'Amérique du Nord et l'Europe, avec leurs taux relativement élevés de pénétration de l'Internet, seront probablement les premières régions du monde où disparaîtra cet obstacle au vote par Internet.

VOTE PAR INTERNET ET TAUX DE PARTICIPATION AU SCRUTIN

Comme le vote par Internet en est à ses premiers balbutiements, il est difficile de dire avec certitude si l'ajout de ce mode de vote à tous les autres qui existent déjà dans diverses administrations ferait augmenter le taux de participation au scrutin. Toutefois, on a dit dans quelques études que si les problèmes d'authentification, de sécurité et de protection de la vie privée étaient résolus, le vote par Internet ferait *peut-être* augmenter le taux de participation. Une étude réalisée en 1998 par Élections Canada a révélé que trois technologies – le téléphone, le kiosque électronique et l'Internet – pourraient améliorer l'accès au processus électoral au Canada et son efficacité, mais qu'aucune d'entre elles n'avait encore été mise à l'essai avec assez de rigueur pour satisfaire aux exigences de la démocratie électorale au Canada. Le rapport proposait entre autres choses que le Parlement apporte les changements législatifs nécessaires pour permettre à Élections Canada de mettre à l'essai certaines technologies prometteuses dans des situations expérimentales contrôlées⁽²⁷⁾. La nouvelle *Loi électorale du Canada*, qui a reçu la sanction royale en 2000, a donné au directeur général des élections le pouvoir de réaliser des études sur de nouvelles modalités de vote et de concevoir et mettre à l'essai un processus de vote électronique à utiliser ultérieurement aux élections générales ou dans une élection complémentaire⁽²⁸⁾. Une étude récente sur l'inscription en ligne des électeurs, commandée par

(26) Voir par exemple U.S. Department of Commerce, *A Nation Online: How Americans Are Expanding Their Use of the Internet*, février 2002.

(27) KPMG/Sussex Circle, *La technologie et le processus de vote*, rapport rédigé pour Élections Canada, juin 1998.

(28) Élections Canada, *Moderniser le processus électoral – Recommandations du directeur général des élections du Canada*, novembre 2001.

Élections Canada, a conclu que l'inscription par Internet était technologiquement réalisable et que la technologie permettant de s'assurer que les transactions par Internet sont sûres et efficaces existe. Les auteurs de l'étude ont signalé que des questions d'ordre législatif, notamment en ce qui concerne l'authentification de l'identité de ceux qui s'inscrivent en ligne, doivent recevoir une réponse avant qu'on puisse appliquer pleinement un système d'inscription des électeurs en ligne⁽²⁹⁾. L'étude n'a rien dit du vote par Internet.

Une enquête de 2002 auprès de votants et de non-votants au Canada a porté sur les raisons qui pouvaient expliquer le fléchissement de la participation aux élections fédérales au Canada. Les raisons fournies par les non-votants pour s'abstenir de voter sont le manque d'intérêt pour les élections, une attitude négative à l'égard de la politique et des facteurs d'ordre personnel et administratif. Les auteurs de l'enquête concluent que le taux de participation continuera probablement de diminuer au Canada, en partie parce que le taux de participation des nouvelles générations d'électeurs, depuis 20 ans et surtout depuis 1993, est nettement inférieur à celui des générations précédentes. Ils avancent néanmoins l'idée qu'on pourrait peut-être accroître la participation par un effort de sensibilisation et des modifications administratives comme l'utilisation de l'Internet pour les ajouts au registre national des électeurs et sa mise à jour ou pour l'exercice même du vote⁽³⁰⁾.

Une autre étude canadienne a montré que la facilité du processus de vote a un effet sur la participation. Elle a en effet révélé que, dans les pays où, toutes choses égales par ailleurs, il est possible de voter par la poste, à l'avance ou par procuration, le taux de participation est d'environ 10 p. 100 supérieur à celui des pays où aucune de ces possibilités n'existe⁽³¹⁾. Bien que les auteurs de l'étude n'aient pas traité du vote par Internet, il est possible qu'il fasse également augmenter le taux de participation, étant donné que l'exercice du droit de vote s'en trouvera facilité.

Pour ce qui est de l'augmentation des taux de participation, les résultats des quelques essais de vote par Internet qui ont eu lieu sont partagés. Aux primaires présidentielles du Parti démocrate qui ont eu lieu en Arizona en 2000, où il était possible de voter par Internet,

(29) Élections Canada, *Étude de faisabilité de l'inscription des électeurs en ligne – Résumé*, mars 2003.

(30) Jon H. Pammett et Lawrence LeDuc, *Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants*, Élections Canada, mars 2003.

(31) André Blais, Agnieszka Dobrzynska et Louis Massicotte, *Pourquoi le taux de participation est-il plus élevé dans certains pays que d'autres?*, Élections Canada, mars 2003.

la participation a plus que triplé par rapport au nombre de votes exprimés aux primaires de 1996. Par contre, aux élections d'administrations locales qui ont eu lieu au Royaume-Uni en 2002 et 2003 et où les électeurs pouvaient voter par Internet et par d'autres moyens électroniques – téléphone, télévision numérique et messagerie texte –, la participation n'a pas été notablement différente de celle des élections précédentes. En réalité, la participation en 2003 a diminué dans la plupart des zones d'essai, alors qu'il n'y a eu aucun changement, en moyenne, dans les taux de participation aux élections aux conseils qui n'ont pas réalisé de projets pilotes. Une analyse des élections locales de 2003 au Royaume-Uni a conclu : « Il demeure que le vote électronique rend l'exercice du vote plus commode, mais il ne fait pas augmenter le nombre de personnes qui jugent valable de voter. Pour cette raison, il nous semble que le vote électronique à distance ne répond pas au critère du gouvernement, qui est une augmentation du taux de participation. »⁽³²⁾

De nombreux analystes estiment que, puisque les principales causes de la faiblesse de la participation sont d'ordre social et ont peu à voir avec la facilité de l'exercice du vote, il est peu probable que les taux de participation changent radicalement grâce à l'implantation de nouvelles modalités de vote.

CONCLUSION

L'Internet peut faciliter l'exercice du droit de vote. Certains analystes estiment qu'en facilitant le vote, l'Internet pourrait faire augmenter le taux de participation au scrutin, taux qui diminue depuis quelques années dans de nombreuses démocraties du monde entier. D'autres arguments en faveur du vote par Internet et d'autres formes de vote électronique sont axés sur l'efficacité et une plus grande exactitude du dépouillement. Selon certains observateurs, cependant, les lacunes dans la sécurité des technologies informatiques et le fossé numérique font qu'Internet n'est pas, pour l'instant, un mode acceptable d'exercice du vote.

Le fossé numérique, au moins dans les économies avancées, est en train de se combler. Le Canada, dont le taux de pénétration de l'Internet est l'un des plus élevés du monde, est un bon candidat pour mettre à l'essai les technologies de vote par Internet. On applique actuellement de meilleures mesures de sécurité sur Internet, mais elles ne sont pas à toute épreuve. Plusieurs grandes études ont révélé les failles de diverses technologies de vote

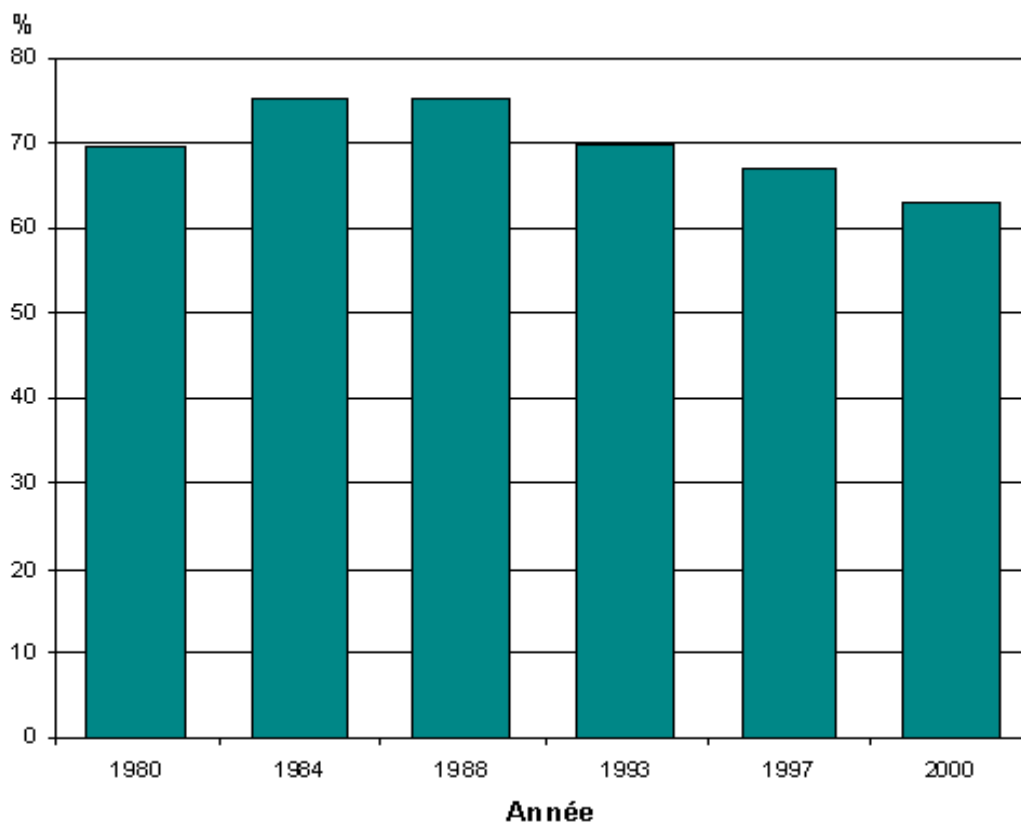
(32) Electoral Reform Society (2003) [traduction].

électronique en matière de sécurité, et elles donnent à penser que l'Internet est trop vulnérable à l'heure actuelle pour qu'on permette le vote par Internet à distance. Une solution provisoire acceptable consisterait à installer dans les bureaux de scrutin des machines permettant de voter par Internet qui produisent un bulletin sur papier qui est vérifié par chaque électeur et conservé pour les recomptages ou pour des vérifications ultérieures (une « piste de vérification »). L'adoption de pareil système rendrait le vote électronique plus complexe et plus coûteux. De façon plus permanente, on pourrait créer une piste de vérification électronique, mais il faudra un certain temps pour élaborer semblable système. Les problèmes de sécurité et d'accès que présente le vote par Internet n'empêchent pas les administrations de faire des recherches sur la technologie ni de la mettre à l'essai. Celles qui ont expérimenté diverses formes de vote par Internet pourront utiliser cet outil à fond dans le processus du vote (dans les bureaux de vote ou à distance) dès que les problèmes de sécurité et d'accès seront réglés.

Quant à l'augmentation des taux de participation, les essais de vote par Internet ont donné des résultats peu clairs. Dans l'un des essais les plus importants, au Royaume-Uni, le vote par Internet (et d'autres modes de vote électronique) n'a eu aucun effet sur le taux de participation aux élections locales. Ce résultat tient peut-être au fait que les principales causes d'abstention sont de nature sociale et ont peu à voir avec la facilité du vote. Bien que le vote par Internet et par d'autres moyens électroniques puisse sans doute gagner du terrain lorsque la technologie sera plus répandue et que les problèmes de sécurité seront résolus, on peut se demander si la disponibilité du vote électronique se traduira par un taux de participation accru. Il est peu probable qu'une forte proportion de ceux qui s'intéressent peu ou ne s'intéressent pas du tout aux institutions de la démocratie représentative, ou qui ne leur font guère confiance commenceront ou recommenceront à voter parce que le vote par Internet est possible. Il est probable que des changements plus fondamentaux dans les institutions seront nécessaires pour raviver la confiance dans le processus démocratique et la participation à ce processus.

ANNEXE 1

Pourcentage des électeurs inscrits qui ont voté aux élections fédérales au Canada, 1980-2000⁽¹⁾



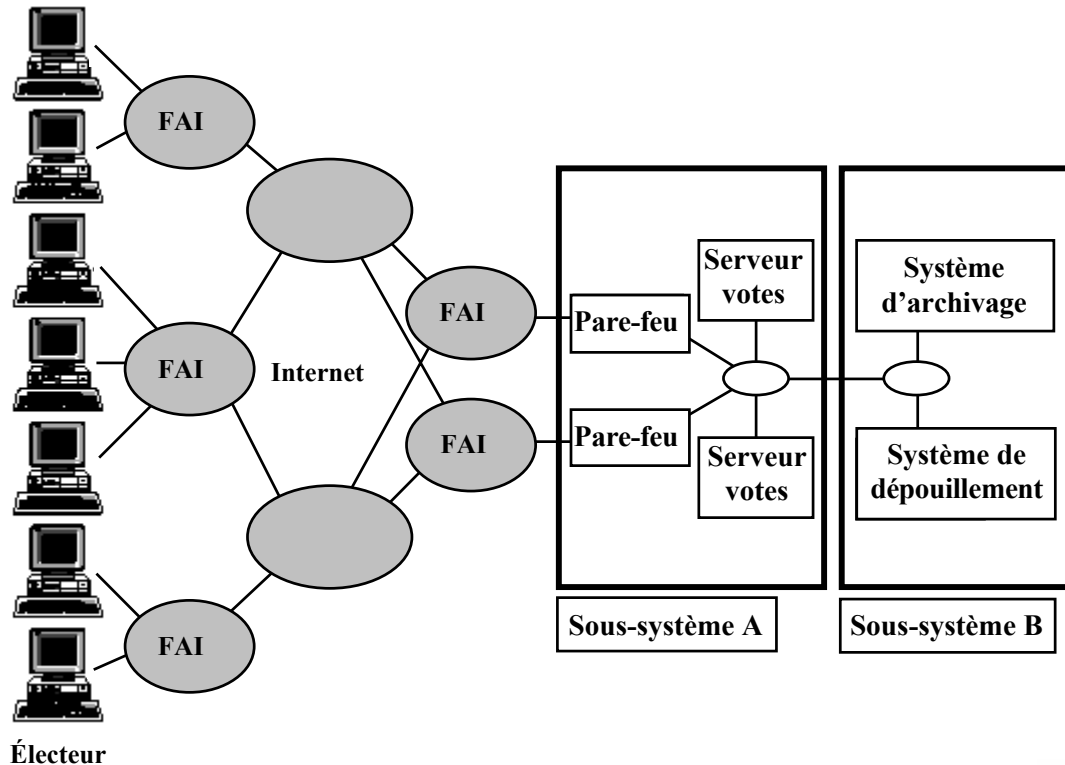
Source : Élections Canada.

(1) Statistique Canada, *Indicateurs sociaux – Pour obtenir de l'information supplémentaire sur l'exercice du droit de vote*, janvier 2001
(http://www.statcan.ca/francais/freepub/89F0123XIF/00002/32_f.htm).

ANNEXE 2

Illustration schématique d'un système générique de vote par Internet

Les électeurs (à un bureau de scrutin ou à distance) sont reliés à un ou plusieurs fournisseurs de service Internet (FAI) et aux FAI du côté serveur du système par Internet. Le côté serveur se subdivise en deux parties : le sous-système A, qui recueille les votes cryptés, et le sous-système B, qui décrypte les bulletins, compte et archive les voix et produit des rapports⁽¹⁾.



(1) Internet Policy Institute, *Report of the National Workshop on Internet Voting: Issues and Research Agenda*, mars 2001.